

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 800**

Intitulé

BMA : Brevet des métiers d'art Broderie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241v Dentellerie, broderie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Quels que soient les procédés de réalisation (broderie à la main, sur machine guidée à la main ou sur machine automatisée), le titulaire du BMA de la broderie est un technicien praticien qualifié, capable de créer ou d'adapter un modèle dans le respect de l'esthétique, de la qualité et des techniques spécifiques à l'art de la broderie. Il analyse le projet à partir des différents documents du cahier des charges (dessins, fiches de fabrication...), la faisabilité esthétique, technique, les délais, les coûts et élabore la fiche de travail résultant du cahier des charges.

Il définit la réalisation sur le plan esthétique et technique (définit les fonctions du produit, propose et compare plusieurs solutions, établit ou rédige tous les documents nécessaires à la visualisation de l'ouvrage et à sa réalisation.

Il détermine les exigences de qualité (esthétique, historique et technique, des matières premières, des métiers, des machines, des outils et de l'outillage) et le respect des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité.

Il participe à l'élaboration du processus de réalisation : organise son travail, sélectionne les matières d'oeuvre et détermine les moyens à utiliser (ordonnancement de la fabrication, postes de travail, machines...), les temps et les coûts.

Il prévoit l'approvisionnement des postes de travail, leur agencement et les opérations de maintenance.

Il contrôle le montage et le réglage des métiers, des machines, des outillages.

Il conduit les opérations de réalisation : dirige la fabrication, réalise manuellement ou automatiquement tous les travaux sur matériaux et matières de natures différentes.

Il assure la qualité esthétique et technique de la réalisation en respectant les délais et les coûts.

Il applique et fait appliquer les consignes de sécurité.

Il exécute les opérations de maintenance : assure ou fait assurer les opérations de maintenance de niveau 1 et 2, contrôle périodiquement l'état des matériels, des outillages et des matériaux et surveille leur utilisation et leur stockage, localise les organes à entretenir et les dysfonctionnements, veille à la remise en état des postes de travail, en cours et à la fin de la réalisation.

Il vérifie la conformité de la réalisation au cahier des charges : assure les contrôles de qualité à chacune des étapes en cours et en fin de réalisation, contrôle les métrages, les dimensions, les couleurs, effectue les modifications éventuelles.

Il vérifie la qualité des finitions : dirige et contrôle les réparations et les finitions.

Il dialogue avec les différents partenaires et coordonne le travail d'une équipe à laquelle il transmet des savoirs et des savoir-faire.

Enfin il remplit et archive les documents de suivi et de gestion.

Il doit, en outre, pouvoir contribuer à la modernisation des équipements et des procédures liées à l'introduction des outils informatisés, tenir compte des contraintes économiques et de celles liées à la qualité et à la productivité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de haute couture, de prêt à porter, d'ameublement, de réalisation de costumes de scène...

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1804 : Réalisation d'ouvrages d'art en fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Epreuve pratique et technologique ; - Epreuve de sciences et techniques ;
- Présentation d'un dossier ;

- Français-Connaissance du monde contemporain ;
- Langue vivante ;
- Culture artistique ;
- Arts appliqués ;
- Éducation physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur de l'éducation nationale, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13.07.1994

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**